



JUDO CLUB SAN CLAUDIEN

7 rue Reybert

39200 SAINT-CLAUDE

Tél : 06.81.67.88.36

Site : <https://judoclubsaintclaude.ffjudo.com>

Mail : judoclubsc@gmail.com

Page facebook : Judo-Orgelet-Moirans-Saint – Claude

https://www.instagram.com/judo_club_saint_claude

Affiliation FFJDA CL390160

Présidente : PERRIER-CORNET Patricia **06.08.21.52.34**

Secrétaire : GUIGUE Aurélie

Trésorière : CAUSEVIC-BULLY Morana

Professeurs Diplômés d'Etat :

PIET Sandrine 4^{ème} Dan **06.81.67.88.36**

Mail : sandrine.piet@orange.fr

DURAND Julien 4^{ème} Dan

LAKHAL Elias 2^{ème} Dan

Fin de saison 2020/2021 : mars à août 2021

La FFJDA (Fédération Française de Judo et Disciplines Associées) est la fédération qui a été la plus impactée en perte de licence par la crise sanitaire. Elle a obtenu une subvention de 4 millions d'euro pour son plan de relance qui consiste à offrir sa licence de 40 euro pour 100 000 nouveaux licenciés. A cela va s'ajouter ses OTD (organismes territoriaux délégataires) qui vont participer à l'effort financier en aidant le club à chaque prise de licence à hauteur de 10 euro pour la ligue de Bourgogne Franche-Comté et aussi de 10 euro pour le comité du Jura. Quant au club JCSC (Judo Club San-Claudien), il offrira l'adhésion de 5 euro et demandera un forfait de 20 euro pour cette fin de saison quelle que soit l'activité qui sera proposée en fonction de l'évolution sanitaire.

Tarif unique pendant le plan de relance fédéral de mars à août 2021 :

| Licence-Assurance + Adhésion JCSC + | Cotisation club | = total en € pour l'adhérent |
|---|-----------------|------------------------------|
| Adhérent : 40 offert FFJDA + 5 offert JCSC + 10 offert BFC + 10 offert comité Jura + 20 forfait = 20 € | | |

Action parrainage :

Si le nouvel adhérent est parrainé par un licencié (de septembre/octobre 2020) du JCSC, le forfait de 20 euro payé par le nouvel adhérent sera reversé au parrain. Dans cette action, il faut remplir le passeport parrainage.

Pièces à fournir par le nouvel adhérent :

Un certificat médical, le bordereau de licence, la fiche de renseignements et le paiement de 20 €.

Les Chèques Vacances et les coupons sports ANCV sont acceptés.

Si vous bénéficiez du BON CAF, apportez-le afin que nous le remplissions.

Aide de 30 € à la prise de licence du CDOS : pour les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), du Revenu de Solidarité Active (RSA), du minimum vieillesse, des personnes ayant subi une période de chômage partiel en raison de la crise sanitaire. Il faut impérativement fournir une attestation de la CAF précisant le nom du ou des bénéficiaires ou une attestation MSA, l'attestation RSA ou minimum vieillesse, bulletin de salaire mentionnant le chômage partiel.

La réduction de 30 € se fera directement à l'inscription si vous fournissez vos justificatifs en même temps.

Prévision 2021/2022 :

La FFJDA et ses OTD réfléchissent aussi à un plan de relance fédérale pour la rentrée 2021/2022. Quant au JCSC, notre réflexion se porte vers un avoir qui viendrait en déduction sur le renouvellement de l'adhésion 2021/2022. A ce jour la décision n'est pas arrêtée car elle dépendra du bilan financier lié à l'aboutissement des demandes de subvention.

Objectifs :

| | JCSC | JURA | BFC | FFJDA |
|---------------------------|------|-------|--------|---------|
| Licencié au 31 août 2020 | 83 | 2 148 | 21 982 | 541 709 |
| Situation en février 2021 | 59 | 1 634 | 14 868 | 328 686 |
| Objectifs au 31 août 2021 | 70 | 1 840 | 17 700 | 430 000 |

Pourquoi est-il si important ce nombre de licenciés :

D'une part, c'est la première ressource financière de notre club (adhésion et cotisation), des OTD (redistribution d'une partie de la licence au prorata du nombre de licenciés) et de la FFJDA (licence). D'autre part, il est un critère prépondérant dans les demandes de subvention et qu'il le sera d'autant plus pendant cette crise sanitaire qui a annulé bon nombre de nos projets et de nos manifestations habituelles.

Avantages quant à votre adhésion au JCSC de mars à août 2021 :

- Faible coût (20 €).
- Vous êtes assurés par l'assurance fédérale.
- Vous pouvez découvrir et participer aux activités mises en place par le club liées aux autorisations ministérielles (participation aux préparations physiques en extérieur dans un 1^{er} temps, et si reprise, aux cours de judo et/ou taïso).
- Vous êtes solidaires des efforts mis en place par le club et en tant que judoka vous répondez à la maxime chère au fondateur du judo Jigoro Kano « entraide et prospérité mutuelle ».
- En tant qu'adhérent au JCSC, vous voterez à l'Assemblée Générale, initialement prévue en février, celle-ci est décalée vers la fin de saison afin d'espérer la faire en présentiel.
- **Vous évitez la sédentarisation et améliorez votre santé physique, psychologique et sociale.**

Et on espère vous fidéliser pour la rentrée prochaine ☺

